

HARCÈLEMENT SEXUEL AU TRAVAIL

Alerte, signalement, enquête interne : comment réagir ?

Hôtel Mandarin Oriental
251 rue Saint-Honoré
75001 Paris

Vendredi 27 mars 2020
8h30-11h00

OBJECTIFS :

- Cerner la définition et le cadre juridique du harcèlement sexuel et des agissements sexistes
- Maîtriser les procédures de recueil des signalements
- Savoir mener une enquête interne

La question du harcèlement sexuel a pris une ampleur sociétale considérable qui n'épargne pas le monde de l'entreprise. Dans ce contexte, le législateur est venu renforcer les obligations de l'employeur en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes et a multiplié les possibilités d'alerte. La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018 impose ainsi aux entreprises de plus de 250 salariés de désigner un référent harcèlement sexuel. Elle prévoit également la désignation d'un référent par le comité social et économique quelle que soit la taille de l'entreprise. Par ailleurs, depuis le 1^{er} janvier 2018, les entreprises d'au moins 50 salariés doivent se doter de procédures de recueil des signalements de harcèlement émis par les salariés ou collaborateurs externes. Comment caractériser des faits de harcèlement sexuel ? Comment recueillir un signalement et réagir concrètement ? Comment procéder à une enquête interne ? Forum Legal & RH vous propose de faire un point opérationnel sur la manière dont l'employeur doit réagir en cas de harcèlement sexuel et d'agissements sexistes et sur les réflexes à adopter. ■

AVEC LA PARTICIPATION DE :

Aurélie de LA VAISSIÈRE

Responsable Droit social et Relations sociales, Essilor

Thomas NOËL

Avocat, FACTORHY Avocats

Matthieu POIROT

Psychologue social, docteur en gestion,
dirigeant de Midori Consulting

La matinée sera animée par

Aurélia DEJEAN DE LA BÂTIE,

responsable du Service Ressources et
Développement, Barthélémy Avocats

Programme

8h15 **Accueil des participants**
Petit-déjeuner

8h30 **Début de la conférence**

DÉFINITIONS ET CADRE JURIDIQUE

- Harcèlement sexuel, agissements, outrages sexistes, agression sexuelle : de quoi parle-t-on ? Quel est le contour de ces différentes notions ? Les dernières illustrations jurisprudentielles
- Quelles sont les obligations de l'employeur ?
- Quels sont les risques encourus en matière civile et pénale, les sanctions applicables ?

RECUEILLIR LES SIGNALEMENTS DE FAITS DE HARCÈLEMENT SEXUEL

- Qui alerter ? Qui peut effectuer un signalement ? Sous quelle forme ? Le cas du signalement effectué par un membre du CSE : application de la procédure spécifique au droit d'alerte
- Comment créer un cadre propice à la remontée d'information ? Quels sont les dispositifs pouvant être mis en place pour la faciliter (boîte mail dédiée, permanence...) ?

- Alertes professionnelles/éthiques : quelles sont les entreprises concernées par cette procédure ? Quelles sont ses spécificités ? Les victimes sont-elles tenues de s'y soumettre ? Comment articuler les missions du référent harcèlement sexuel et du référent alertes professionnelles ?
- Comment réagir après la réception d'un signalement ? Comment réaliser une première analyse de la situation ? Quelles suites donner ?

PROCÉDER A UNE ENQUÊTE INTERNE

- Est-elle obligatoire ? Dans quels délais la mettre en œuvre ? Quel est son point de départ ?
- Méthodologie de l'enquête : quelles sont les étapes clés ? Qui mène l'enquête ? Avec ou sans les référents ? Qui peut-on auditionner ? Le rapport d'enquête et sa communication.
- Comment concrètement mener les entretiens : quel formalisme ? Quelle attitude adopter ? Quelles questions poser ?
- Les mesures envisageables : accompagnement de la victime, sanction disciplinaire, procédure pénale... Quelles sont les pratiques des entreprises (transaction...) ?
- L'après enquête : les mesures de prévention à mettre en œuvre (sensibilisation, formation...) Opter pour un plan d'action individuel ou collectif ?

Débat avec la salle

11h00 **Fin de la conférence**

PUBLICS CONCERNÉS

- Directeurs et responsables RH
- Directeurs juridiques, juristes
- Responsables des affaires sociales
- Membres du CSE
- Avocats

Bulletin d'inscription

BULLETIN À RENVOYER - Par courrier :

Forum Legal & RH - 57 rue de Paris, 78100 Saint-Germain-en-Laye

Par E-mail : contact@forumlrh.fr Tél : 09 53 63 68 90

Organisme de formation - Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11788333178. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

NOMBRE DE PLACES LIMITÉ

Oui, je m'inscris à la conférence d'actualité :

HARCÈLEMENT SEXUEL AU TRAVAIL

Alerte, signalement, enquête interne : comment réagir ?

Vendredi 27 mars 2020 - Hôtel Mandarin Oriental, Paris

Tarif : 300 € HT soit 360 € TTC (Tarif groupe : nous contacter)

Règlement par chèque à l'ordre de FORUM LEGAL & RH

virement bancaire : CIC ST GERMAIN EN LAYE - IBAN : FR76 30066 10864 00020416101 84
BIC : CMCIFRPP

> **PARTICIPANT :** Mme M.

Nom :

Prénom :

Fonction :

Raison sociale :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tél :

E-Mail :

> **INSCRIPTION GÉRÉE PAR :** Mme M.

Nom :

Prénom :

Fonction :

Tél :

E-Mail :

> **ÉTABLISSEMENT À FACTURER** (à compléter si différent) :

Raison sociale :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tél :

Ce bon de commande complété vaut inscription définitive.



La signature du présent bulletin d'inscription emporte adhésion des CGV dont le client reconnaît avoir pris connaissance sur notre site www.forum-legal-rh.fr. Toute annulation doit nous être communiquée par écrit au plus tard 10 jours calendaires avant la date de la conférence, à défaut de quoi, elle sera intégralement facturée.

Cachet et signature obligatoires